



FAIRE RÉUSSIR LA JEUNESSE

Élection présidentielle 2017

**Pour un enseignement supérieur
agile, attractif, soutenable et ouvert**

Introduction

FAIRE RÉUSSIR LA JEUNESSE

Pour un enseignement supérieur agile, attractif, soutenable et ouvert

Faire réussir la jeunesse doit être une priorité stratégique pour l'avenir du pays, la société française, la démocratie et son économie. L'enseignement supérieur et la recherche constituent un tremplin sur lequel le pays doit s'appuyer pour répondre aux grands enjeux nationaux et mondiaux.

L'enseignement supérieur occupe en France une place considérable, avec 2,5 millions d'étudiants (contre 300 000 dans les années 60), 91 000 enseignants et enseignants-chercheurs, 56 500 salariés non-enseignants⁽¹⁾ pour les seuls établissements dépendants du Ministère de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), en 2014. Les pouvoirs publics financent à eux seuls plus de 80 % de l'enseignement supérieur et de la recherche en France, ce qui représente plus de 23 milliards d'euros soit 1,4 % du budget de l'État⁽²⁾.

Depuis plusieurs décennies, malgré d'innombrables réformes, le système éducatif français éprouve des difficultés pour répondre aux besoins de sa jeunesse et des acteurs socio-économiques. Malgré des sommes très importantes dédiées à son fonctionnement depuis le primaire jusqu'au supérieur, certaines réalités et évolutions de ce système sont inquiétantes : dégradation dans les classements PISA, nombre croissant de « décrocheurs » dans chaque classe d'âge, 24 % de jeunes de moins de 25 ans au chômage⁽³⁾, taux d'échec important en licence et mauvaise orientation de nombre d'étudiants, faible mixité sociale dans les niveaux supérieurs des universités comme des grandes écoles. La France a pourtant pour ambition d'atteindre 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'enseignement supérieur⁽⁴⁾. Ceci est un défi majeur sachant que la population étudiante devrait croître de 800 000 d'ici 2027 pour atteindre 3,2 millions d'étudiants⁽⁵⁾.

Pour répondre à ces enjeux, la Conférence des grandes écoles propose des pistes de réflexion et d'actions concrètes qui sont le fruit de l'expertise de ses 265 membres, grandes écoles, associations et entreprises, ainsi que d'un vaste processus de consultation auprès des Français et des utilisateurs de l'enseignement supérieur initié, dès 2015⁽⁶⁾. L'expérience des Grandes écoles peut être une source d'inspiration pour la modernisation du système d'enseignement supérieur français et elles souhaitent y contribuer.

1. MENESR *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, juin 2016

2. La mission « recherche et enseignement supérieur » représente le 3^e budget de l'État derrière l'enseignement scolaire et la défense.

3. Eurostat mars 2016

4. *Stratégie nationale pour l'Enseignement Supérieur (StraNES)*

5. France Stratégie, « Quelles priorités éducatives ? », mai 2016

6. Enquête CGE-TNS Sofres mars 2016

C'est sur la formation et la réussite de la jeunesse que la Conférence des grandes écoles a choisi de centrer ses propositions :

Améliorer la réussite en premier cycle des études supérieures : le premier cycle universitaire ne permet pas à suffisamment de jeunes d'y réussir. Il faut donc le revoir pour permettre à chaque jeune de trouver sa voie grâce à une information, un accompagnement et une orientation en bonne adéquation avec ses aspirations et les besoins du monde socio-économique.

Faire de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur une cause nationale : notre système d'enseignement supérieur s'avère aujourd'hui fortement anti-redistributif et inégalitaire, avec une sous-représentation des jeunes issus des milieux modestes dans les diplômés de l'enseignement supérieur public et privé. Il convient de mener à bien la démocratisation de l'enseignement supérieur en assurant l'égalité des chances pour tous les jeunes quel que soit leur environnement social ou géographique d'origine, tout en garantissant la qualité des formations.

Faire de l'enseignement supérieur le ferment des dynamiques d'innovation dans les territoires et un facteur d'attractivité internationale pour le pays : très présents dans les territoires, les établissements et leurs étudiants, associés aux acteurs socio-économiques et aux collectivités territoriales sont porteurs d'innovation et de développement. Il convient de mettre à la disposition du développement économique des territoires et de la Nation toute entière le capital humain et de recherche disponible dans nos établissements d'enseignement supérieur, en y associant de façon systématique les entreprises.

Doter tous les établissements d'ESR d'une gouvernance et d'une organisation agiles : leur donner la capacité et la liberté nécessaires pour mettre en œuvre des stratégies de développement nationales et internationales ambitieuses et décider des rapprochements et coopérations renforcées les plus pertinents compte-tenu de leurs spécificités et des besoins de leurs territoires.

Développer un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur : les contraintes financières et les besoins sont tels dans les années à venir que le modèle actuel de financement de l'enseignement supérieur et de la recherche ne permettra pas de procéder aux investissements urgents et massifs nécessaires à sa modernisation.

La campagne présidentielle offre un cadre privilégié pour rassembler, étudier, analyser et proposer. C'est pourquoi la Conférence des grandes écoles souhaite, sur la base de ces propositions, poursuivre ce travail avec tous les acteurs pour la réussite de l'enseignement supérieur et de la jeunesse.

Propositions

POUR FAIRE RÉUSSIR LA JEUNESSE

Pour la réussite en premier cycle

- 1 Mettre en place une véritable politique d'information et d'orientation
- 2 Diviser par 2 le taux d'échec en premier cycle du supérieur à l'horizon 2025
- 3 Faire de la France la référence mondiale en matière de formation supérieure par apprentissage

Pour l'ouverture sociale

- 4 Changer d'échelle en lançant un programme national d'égalité des chances
- 5 Mettre en place un fonds dédié à l'ouverture sociale
- 6 Créer un observatoire national de l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur
- 7 Poursuivre la dynamique engagée sur l'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires des bourses
- 8 Généraliser la responsabilité citoyenne dans les enseignements et former par l'action

Pour soutenir les dynamiques d'innovation et renforcer l'attractivité internationale

- 9 Impulser un véritable changement de culture dans l'enseignement supérieur pour une alliance forte avec les entreprises
- 10 Soutenir la dynamique innovation et entrepreneuriat dans les territoires notamment en favorisant l'entrepreneuriat étudiant
- 11 Valoriser la formation par la recherche et les parcours de chercheurs tant en laboratoires académiques qu'en entreprise
- 12 Favoriser l'utilisation du capital-risque
- 13 Doubler le nombre d'étudiants internationaux accueillis en France à l'horizon 2025 et généraliser l'expérience internationale des étudiants français notamment au niveau Master

Pour un enseignement supérieur agile

- 14 Renforcer l'autonomie des établissements
- 15 Simplifier la gouvernance des regroupements de site et des ComUE
- 16 Inscrire la pédagogie dans la modernité
- 17 Créer une agence d'accréditation indépendante et paritaire (académiques/professionnels)
- 18 Encourager la mobilité des étudiants, des enseignants et des enseignants-chercheurs

Pour un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur

- 19 Mettre en place une loi de programmation de l'ESR
- 20 Investir 20 milliards d'euros supplémentaires sur les 10 prochaines années
- 21 Revoir le modèle d'allocation des ressources aux établissements publics d'enseignement supérieur
- 22 Prendre en compte le coût complet de l'apprentissage
- 23 Moduler les droits de scolarité en fonction des revenus pour un système plus équitable et redistributif
- 24 Mettre en place des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires



Objectifs

Améliorer la réussite en premier cycle des études supérieures en renforçant l'information, l'orientation active et éclairée

Pour amener 60 % d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur⁽¹⁾, le véritable enjeu est d'abord de faire en sorte que ces jeunes puissent s'inscrire dans des parcours de réussite. L'absence d'orientation active à l'entrée de l'université crée, de fait, une sélection par l'échec en premier cycle (seulement 27 % des étudiants obtiennent un diplôme de licence sans redoubler). Les premières victimes en sont les jeunes issus de catégories sociales défavorisées. Il est indispensable de mettre en place des mesures d'information et d'orientation efficaces et transparentes en amont, mais également à l'entrée de l'enseignement supérieur.

Le premier cycle universitaire doit proposer des cursus communs d'un à deux ans (années de propédeutique) qui permettront de donner un socle multidisciplinaire solide aux étudiants. Il leur permettra de définir un projet personnel et professionnel qui les conduira à s'orienter vers des formations courtes de type Bachelor de niveau Bac +3 ou vers des études longues à Bac +5 et au-delà.

Cela nécessite une politique volontariste de développement de formations professionnalisantes courtes qui correspondent à des besoins non satisfaits des entreprises, notamment des PME et ETI, qui doivent donc être associées à la définition de ces formations. Il faut pour cela lever certaines barrières relatives, en particulier, au financement de l'apprentissage par les entreprises.

Indissociable de la mise en place de formations courtes, un effort particulier doit être consenti dans le développement de la Formation Tout au Long de la Vie (FTLV) afin de permettre aux jeunes de compléter leur formation initiale, après une expérience professionnelle. La valorisation des acquis de l'expérience doit également être développée.

Au sein de cet écosystème, les Classes Préparatoires aux Grandes Écoles (CPGE) sont un modèle d'excellence à part entière se matérialisant *in fine* par un concours classant. Ce système, qui a fait ses preuves, peut inspirer le développement de cursus préparatoires favorisant la réussite dans l'enseignement supérieur et répondant aux besoins de la société française et du monde économique.

L'ensemble de ces mesures suppose une véritable transformation culturelle de tous les acteurs, dans l'intérêt des jeunes et pour la pérennité, l'équité et la justice du modèle français d'enseignement supérieur.

1. Selon les objectifs fixés par la StraNES. Cela signifie en contrepoint que les filières professionnelles du secondaire devront attirer 40 % des jeunes d'une classe d'âge, et qu'il est essentiel de revaloriser leur image.

Propositions

Pour la réussite en premier cycle

1 Mettre en place une véritable politique d'information et d'orientation afin d'accompagner, dès la troisième, les élèves vers le monde du travail ou les études supérieures en fonction de leurs attentes ; limiter ainsi le décrochage scolaire et l'échec en premier cycle des études supérieures. À cette fin, intégrer à la formation des enseignants du secondaire la connaissance des formations de l'enseignement supérieur et des formations professionnalisantes du secondaire, notamment à travers les outils numériques. Associer les entreprises pour une meilleure information sur les métiers.

2 Diviser par 2 le taux d'échec en premier cycle du supérieur à l'horizon 2025

- donner la possibilité aux universités de définir et mettre en place une orientation active de leurs étudiants à l'entrée en Licence et à l'entrée du Master en s'appuyant sur une évaluation des potentiels individuels et sur une connaissance des débouchés professionnels.

- donner aux étudiants les informations leur permettant de mieux éclairer leurs choix par une meilleure compréhension des prérequis et aptitudes nécessaires et une meilleure connaissance des débouchés professionnels des différents cursus.

- mettre en place, à l'université, des cursus communs d'un à deux ans (années de propédeutique) permettant une orientation effective des étudiants à leur issue ; éviter ainsi la sélection massive par l'échec subie par les étudiants aujourd'hui.

- développer des formations courtes (Bac +3) conférant le grade de Licence, répondant aux besoins des entreprises, et ayant massivement vocation à déboucher sur une insertion immédiate dans la vie active. Fixer l'objectif de 400 000 diplômés annuellement en 2025. Développer tout particulièrement pour ces diplômés, des formations diplômantes tout au long de la vie en accord avec les entreprises, instituer de vrais cursus à temps partiel au sein des établissements d'enseignement supérieur et fixer un objectif à 5 ans de plus de 100 000 diplômés par an à travers ces parcours de formation continue.

- développer la Formation Tout au Long de la Vie en lien avec les acteurs du monde socio-économique et en rendant possibles et attractifs les parcours conduisant les actifs à l'obtention de masters, voire à l'inscription en thèse. Faire de ces cursus de vrais produits d'appel pour les établissements d'enseignement supérieur.

3 Faire de la France la référence mondiale en matière de formation supérieure par apprentissage.

Doubler le nombre d'apprentis dans l'enseignement supérieur d'ici à 2025. Fixer l'objectif de 25 % de diplômés des Grandes écoles par l'apprentissage en 2025 (contre 15 % en 2015) et en assurer le financement correspondant (cf. infra financement).

Objectifs

Faire de l'ouverture sociale de l'enseignement supérieur une cause nationale

L'enseignement supérieur doit contribuer à la mobilité et la cohésion sociales, l'apprentissage du vivre ensemble et des valeurs essentielles de la société française et de la démocratie. Il hérite cependant des inégalités sociales et culturelles qui se développent dès le primaire, voire le pré-scolaire.

En 2011, environ 7 % de la population française métropolitaine étaient en situation d'illettrisme. Le niveau moyen des adultes français en lecture et en calcul est parmi les plus faibles des pays de l'OCDE (1). Il s'agit là d'un enjeu économique et de cohésion nationale, la maîtrise des compétences de base étant un élément essentiel pour l'insertion dans la société et le succès dans les études. Il est donc crucial d'assurer que chaque jeune maîtrise ces fondamentaux qui lui permettront de faire un choix éclairé au bout de sa scolarité obligatoire, qu'il s'agisse de poursuivre des études supérieures plus ou moins longues ou bien d'accéder au monde du travail.

Environ 150 000 jeunes quittent le système scolaire chaque année sans diplôme. Entre 20 et 30 % des élèves d'une classe d'âge arrivent en fin de scolarité obligatoire avec des savoirs insuffisants, qui compromettent aussi bien leurs chances de vivre de façon autonome, que d'acquérir des compétences professionnelles⁽²⁾. Le déficit criant de connaissance du monde de l'enseignement supérieur par les lycéens et leurs parents⁽³⁾ pousse plus d'un jeune sur deux à ne pas envisager d'études longues à l'issue du Bac ; la filière professionnalisante et rémunérée de l'apprentissage est également largement méconnue ou injustement déconsidérée.

Le diplôme constitue à ce jour la meilleure protection contre le chômage et ce constat est encore plus vrai en période de crise économique. Le manque d'information sur les possibilités qu'offre l'enseignement supérieur, sur le niveau intellectuel requis et les nombreuses aides pour financer des études supérieures conduit à l'autocensure et à la sous-représentation des jeunes issus de milieux défavorisés ou de territoires isolés.

L'information sur la poursuite d'études, les formations, l'apprentissage, les aides et les procédures d'admission doit débiter dès le collège et être renforcée au lycée pour tous les jeunes et leurs parents. Ce devoir d'information et d'accompagnement est un travail conjoint de tous les acteurs (conseillers d'orientation, personnel administratif et enseignants, établissements du secondaire et du supérieur, entreprises, associations...) qui doit toucher l'ensemble des territoires, particulièrement les zones rurales et les banlieues. De nombreuses initiatives existent (cordées de la réussite, parcours d'excellence, associations et fondations œuvrant sur le terrain...), il faut désormais changer d'échelle et en faire une véritable politique publique nationale pour favoriser l'accès des jeunes issus de milieux modestes aux diplômes du supérieur.

1. OCDE, Programme pour l'évaluation internationale des compétences des adultes.

2. Rapport Terra-Nova « Que doit-on apprendre à l'école ? Savoirs scolaires et politique éducative », mai 2016

3. Enquête CGE-TNS Sofres mars 2016

Propositions

Pour l'ouverture sociale

- 4** **Changer d'échelle en développant un programme national d'égalité des chances et d'ouverture sociale** permettant d'accompagner, dès la classe de troisième, les jeunes des milieux modestes et des zones rurales jusqu'aux études supérieures et à l'insertion professionnelle réussie. Y associer activement les entreprises dans le cadre d'actions d'information, d'orientation et de tutorat. Assurer le financement de programmes expérimentaux de changement d'échelle notamment à travers le troisième volet du Programme d'Investissement d'Avenir (PIA3) et le financement dans la durée de programmes massifs d'inclusion sociale par un réacheminement d'une partie de la taxe d'apprentissage.
- 5** **Mettre en place un fonds dédié à l'ouverture sociale,** avec des financements publics et privés, pour le soutien des initiatives et des projets innovants qui se développent localement afin de changer d'échelle dans le nombre de jeunes accompagnés vers la réussite sur tout le territoire.
- 6** **Créer un observatoire national de l'ouverture sociale dans l'enseignement supérieur** afin d'évaluer l'efficacité des programmes d'ouverture sociale et l'évolution de la composition des étudiants en France dans les Grandes écoles et les universités.
- 7** **Poursuivre la dynamique engagée sur l'augmentation du montant et du nombre de bénéficiaires des bourses** pour accompagner les jeunes dans leurs études et encourager particulièrement ceux issus de milieux modestes et des classes moyennes à une plus grande mobilité géographique et internationale.
- 8** **Généraliser la responsabilité citoyenne dans les enseignements et former par l'action** en instituant par exemple l'obligation pour chaque étudiant français en formation longue (Bac +5) de s'investir au cours de sa formation dans des actions d'engagement citoyen via le service civique ou autre (bénévolat, stage, réserve citoyenne...). Associer cette participation à une reconnaissance individuelle de la collectivité.



Objectifs

Faire de l'enseignement supérieur le ferment des dynamiques d'innovation dans les territoires et un facteur d'attractivité internationale pour le pays

À travers la formation de la population et des générations futures, l'enseignement supérieur est une clé pour assurer la compétitivité de l'économie française, l'emploi et la cohésion de la société. Près de deux tiers des français estiment que l'insertion professionnelle doit être la première priorité des études supérieures⁽¹⁾. Les formations proposées à la jeunesse doivent donc être en adéquation avec les besoins du monde économique et savoir les anticiper. Par ailleurs les jeunes diplômés montrent une appétence croissante pour la création d'entreprise, favorisée par les incubateurs développés dans les établissements, notamment les Grandes écoles.

Les premiers bénéficiaires de l'enseignement supérieur sont les jeunes, les entreprises mais également les territoires qui accueillent des établissements d'enseignement supérieur pour lesquels l'impact en termes économique et social est extrêmement positif. Pourtant, nombre de territoires ignorent ou sous-estiment le poids de l'enseignement supérieur alors même que les liens entre le monde économique, la formation, la recherche et les territoires sont les fondements de leur compétitivité et de leur développement.

La qualité de la recherche française est internationalement reconnue. Cependant, des marges de progrès sont possibles quant à sa valorisation et son interaction dynamique avec les entreprises et au sein des territoires. Le paysage de la recherche française se compose d'une multitude d'entités (IRT, instituts Carnot, SATT, universités, Grandes écoles, organismes de recherche...), sans qu'une stratégie cohérente entre tous ces acteurs ne soit clairement définie. Ainsi, malgré la qualité de sa recherche, la France a accumulé un retard sur ses partenaires en matière de valorisation de la propriété intellectuelle ou d'entrepreneuriat.

Par ailleurs, le nombre d'étudiants dans le monde devrait atteindre 265 millions en 2025, dont 8 millions d'étudiants en formation dans un pays dont ils ne sont pas ressortissants. Dans le même temps, on estime qu'il y aura 750 millions de francophones en 2050⁽²⁾. Avec près de 300 000 étudiants étrangers accueillis en 2014-2015, la France est la troisième destination mondiale des étudiants en mobilité. Elle doit impérativement conforter sa position.

Dans un contexte de mondialisation accélérée, renforcer l'attractivité de l'ESR français sur la scène internationale est un enjeu crucial pour la France, son économie, son rayonnement dans le monde, ainsi qu'une opportunité de développement. Cela permet également d'accroître la réserve de talents au service de l'économie française et crée des ambassadeurs francophiles et francophones à travers le monde. L'internationalisation et la mobilité sont des caractéristiques clés du monde d'aujourd'hui et de demain. Le secteur de l'enseignement supérieur ne fait pas exception.

En 2014, 54 000 étudiants de grandes écoles sont partis étudier ou en stage à l'étranger⁽³⁾. Plusieurs écoles ont franchi le cap de l'internationalisation de leurs activités en créant des campus à l'étranger, en délocalisant des formations et en multipliant les partenariats internationaux, contribuant ainsi à la visibilité et la réputation de la France dans des régions stratégiques du globe. En 2015, deux étudiants français sur trois terminent encore leurs études sans expérience à l'étranger⁽⁴⁾. L'ouverture internationale que les Grandes écoles ont développée avec succès depuis des années doit être encouragée et généralisée autant que possible dans le plus grand nombre d'établissements universitaires.

1. Enquête CGE-TNS Sofres mars 2016

2. Organisation Mondiale de la Francophonie

3. Enquête mobilité 2015, Conférence des grandes écoles

4. Campus France, « La mobilité sortante des étudiants de France : Un marqueur social, des attentes, des contraintes et des opportunités », mars 2016

Propositions

Pour soutenir les dynamiques d'innovation et renforcer l'attractivité internationale

- 9** **Impulser un véritable changement de culture dans l'enseignement supérieur pour une alliance forte avec les entreprises** en les associant étroitement à la gouvernance des établissements et à la conception des formations ; encourager la recherche partenariale notamment avec les entreprises locales.
- 10** **Soutenir la dynamique innovation et entrepreneuriat dans les territoires**
- Encourager la création d'entreprises par les étudiants et lier les pôles d'entrepreneuriat étudiant (PEPITE) aux SATT / incubateurs.
 - Créer au sein des territoires de véritables hub technologiques connectés réunissant les différents acteurs (établissements d'ESR, entreprises, Startup, incubateurs) de façon à favoriser l'innovation et l'entrepreneuriat.
 - Inciter les SATT et les incubateurs à fusionner en une structure unique, source de mutualisation, de réduction de coût et de simplification pour les laboratoires, pour les entreprises et pour les territoires ; ouvrir les incubateurs largement à tous les porteurs de projets innovants (alumni, salariés ...).
- 11** **Valoriser la formation par la recherche et les parcours de chercheurs tant en laboratoires académiques qu'en entreprise**
- Valoriser les carrières et la formation par la recherche en révisant le référentiel de compétences des docteurs pour mieux les préparer au monde de l'entreprise et favoriser leur insertion professionnelle dans le secteur privé ; offrir à tous les doctorants la possibilité de suivre, en fin de première année de thèse, un stage en entreprise en lien direct avec leur sujet de thèse.
 - Accroître la part des Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE) dévolues aux sciences humaines et sociales.
- 12** **Favoriser l'utilisation du capital-risque** en lien avec la recherche appliquée et sa valorisation.
- 13** **Doubler le nombre d'étudiants internationaux accueillis en France à horizon 2025 et généraliser l'expérience internationale des étudiants français au niveau Master**
- Améliorer les conditions et les capacités d'accueil des étudiants et des chercheurs étrangers, poursuivre et amplifier les efforts de réhabilitation du patrimoine immobilier des établissements d'enseignement supérieur pour les mettre aux normes des meilleurs campus internationaux.
 - Encourager et faciliter la création et le développement de cursus de formation en langues étrangères.
 - Renforcer les dispositifs d'aide à la mobilité internationale pour que chaque étudiant au niveau Master puisse en bénéficier.

Objectifs

Doter les établissements d'une gouvernance agile

Malgré deux lois en faveur d'une plus grande autonomie, les établissements publics d'enseignement supérieur ne disposent toujours pas de liberté d'initiative suffisante dans des domaines clés qui leur permettraient de définir de véritables stratégies de développement. Une gouvernance universitaire lourde, l'absence de maîtrise de la gestion des ressources humaines, la sujétion aux aléas des décisions politiques de l'autorité publique, notamment en matière de financement, ne leur permettent pas de mettre en œuvre une stratégie et des investissements dans la durée, éléments pourtant nécessaires à leur développement et leur modernisation. Les établissements doivent pouvoir renforcer et revaloriser le volet pédagogique, mieux orienter et accompagner les étudiants et s'ouvrir à l'entreprise et à un monde de plus en plus globalisé. Il s'agit donc de ramener le rôle de l'État à celui de véritable stratège tout en conférant plus d'agilité et d'autonomie aux acteurs de l'ESR sur tous ces domaines. Cette autonomie des établissements, dont le principe est inscrit dans la loi doit devenir une réalité.

L'optimisation du paysage de l'enseignement supérieur, souhaitable pour une meilleure lisibilité au niveau national et international, doit s'appuyer sur la diversité des établissements qui font l'excellence et la richesse du système français, avec une bonne articulation entre Grandes écoles et universités, mais aussi entre établissements publics et privés dont la contribution à la mission d'intérêt général d'enseignement supérieur est avérée et essentielle⁽¹⁾. Or les récentes évolutions tendent à accroître la dichotomie entre établissements publics et privés en privant ces derniers de prérogatives fondamentales pour l'exercice de leur mission de formation et leur capacité de diplomation.

Concernant les dynamiques de sites, la loi ESR du 22 juillet 2013 a enclenché le processus de regroupement que ce soit par le biais de fusions partielles ou totales, ou la création de Communautés d'Universités et d'Établissements (ComUE) dont les modes de fonctionnement sont éminemment variables d'un territoire à l'autre. Mais la mise en place des ComUE en particulier n'a pas permis d'améliorer significativement la lisibilité et la performance de ces ensembles ; la taille et la gouvernance dont elles ont été dotées les privent de l'agilité nécessaire à l'impulsion de véritables dynamiques de site et de politiques communes de visibilité internationale qui étaient pourtant une raison essentielle de leur mise en place.

Enfin, l'évolution de la société et du monde économique ainsi que la mondialisation requièrent le renforcement des liens entre formation, recherche et entreprises. Cela suppose une évolution majeure des formations et des pratiques pédagogiques favorisant l'acquisition de compétences transversales : travail en équipe, créativité, capacité à s'auto-informer... La nécessaire révolution numérique dans les pratiques pédagogiques est un élément d'adaptation au monde moderne.

1. L'enseignement privé représente 17,7 % des effectifs étudiants en France.

Propositions

Pour un enseignement supérieur agile

- 14 **Renforcer l'autonomie des établissements,** leur laisser la possibilité de décider de leur stratégie, de leurs alliances nationales et internationales ; leur donner la maîtrise complète de la gestion des ressources humaines et toute latitude pour attirer des enseignants et enseignants-chercheurs internationaux ; leur permettre de moduler les effectifs dans les différents cursus en fonction des débouchés et des capacités d'accueil et d'adapter les modalités de recrutement de leurs étudiants, notamment dans les filières sous tension.
- 15 **Simplifier la gouvernance des regroupements de site et des ComUE** pour une plus grande agilité et réactivité. Privilégier l'approche par projets et appliquer le principe de subsidiarité. Associer réellement dans la gouvernance tous les acteurs des territoires : universités, Grandes écoles, organismes de recherche entreprises et collectivités territoriales.
- 16 **Inscrire la pédagogie dans la modernité,** encourager et valoriser l'innovation pédagogique et numérique en donnant aux établissements la possibilité et les moyens d'expérimenter la mise en œuvre de méthodes pédagogiques innovantes. Imaginer et expérimenter des campus et les formations du futur plaçant les étudiants au cœur d'un écosystème favorisant l'innovation, l'ouverture d'esprit, la curiosité et l'engagement.
- 17 **Créer une agence d'accréditation indépendante et paritaire (académiques/professionnels)** pour habilitier les établissements et accréditer les formations au sein desdits établissements. L'État conserve le monopole de la collation des titres et grades universitaires mais tout établissement d'enseignement supérieur, quel que soit son statut, doit pouvoir, en fonction de la qualité de ses cursus, être habilité à délivrer des diplômes nationaux.
- 18 **Encourager la mobilité des étudiants, des enseignants et des enseignants-chercheurs** en favorisant les échanges avec les entreprises, les laboratoires en France ou à l'étranger à travers les stages et les années de césure.



Objectifs

Développer un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur

En 2016 la mission « recherche et enseignement supérieur » représente le 3^e budget de l'État derrière l'enseignement scolaire et la Défense : plus de 23 milliards d'euros. Néanmoins la France investit moins dans l'ESR que l'Allemagne ou les États-Unis et à peine plus que la moyenne des pays de l'OCDE pour une performance globale insuffisante notamment en termes de réussite étudiante, d'insertion professionnelle et de réduction des inégalités sociales⁽¹⁾. Il s'agit pourtant d'un secteur stratégique pour l'avenir du pays, à travers l'élévation du niveau de formation de sa population et les avancées de la science.

Dans un contexte de raréfaction des ressources publiques qui financent pourtant plus de 80 % du système d'enseignement supérieur français, il existe de nombreux leviers permettant de développer les ressources propres des établissements d'enseignement supérieur (droits d'inscription, apprentissage, Formation Tout au Long de la Vie, chaires, mécénat, contrats de recherche...). La diversification des sources de financement, tout en maintenant la qualité des pouvoirs publics comme premier financeur et garant du système d'enseignement supérieur, est une nécessité pour faire face aux défis du secteur dans les dix années à venir.

L'enseignement supérieur français dans son ensemble souffre aujourd'hui d'une insuffisance chronique et structurelle de moyens et ce, malgré les efforts réels consentis par les pouvoirs publics. Les objectifs ambitieux de l'État pour le secteur, la démographie et la mondialisation de l'enseignement supérieur requièrent des investissements urgents et massifs. En premier lieu, la hausse des effectifs étudiants anticipée (+ 800 000 étudiants en 2027 par rapport à 2014⁽¹⁾) couplée à l'objectif national de parvenir à 60 % d'une classe d'âge diplômés du supérieur (contre 42 % aujourd'hui) induirait, sans hausse corrélative des ressources des établissements, une forte baisse de la dépense par étudiant.

Des investissements massifs sont également indispensables dans la rénovation et la mise à niveau du patrimoine immobilier, le renforcement des dispositifs de sécurité et l'achat du matériel nécessaire à l'introduction du numérique et de la pédagogie par projets. Enfin, le développement de la compétition internationale pour les meilleurs étudiants et professeurs, de plus en plus mobiles, appelle également la mise en œuvre d'une stratégie adaptée et d'investissements significatifs pour que l'enseignement supérieur reste un vecteur de rayonnement et d'excellence de la France.

Au total, on estime que 20 milliards d'euros supplémentaires dans l'enseignement supérieur et la recherche sont nécessaires sur les dix prochaines années pour absorber l'augmentation des effectifs étudiants et combler le retard par rapport à nos homologues européens.

Au regard des défis auxquels l'ESR français doit faire face à court et moyen terme, il y a urgence à renforcer significativement l'effort budgétaire des pouvoirs publics en soutien du secteur, à offrir une réelle visibilité à long terme aux établissements afin qu'ils puissent investir dès aujourd'hui. En complément de cet effort public, le secteur privé et les ménages, premiers bénéficiaires du système d'enseignement supérieur, doivent également augmenter leur contribution à son financement via les divers leviers existants afin d'amorcer la dynamique de rattrapage qui permettra à la France d'être à la fois une société de la connaissance et une économie compétitive de rang mondial d'ici à 10 ans.

1. France Stratégie, « Quelles priorités éducatives ? », mai 2016

Propositions

Pour un nouveau modèle de financement de l'enseignement supérieur

- 19** **Mettre en place une loi de programmation de l'ESR** permettant aux établissements d'avoir une vision à moyen terme des financements étatiques et d'élaborer une stratégie intégrant une part récurrente connue.
- 20** **Investir 20 milliards d'euros supplémentaires** dans l'enseignement supérieur et la recherche sur les dix prochaines années :
- 11,5 milliards d'euros en provenance des pouvoirs publics afin de couvrir l'augmentation des effectifs étudiants tout en maintenant la dépense moyenne par étudiant au niveau de 2013 (soit 11 540 euros par an par étudiant).
 - 8,5 milliards d'euros en provenance des entreprises, des alumnis et des ménages via les leviers existants : formation continue, droits de scolarité, fundraising, contrats de recherche, chaires, etc.
- 21** **Revoir le modèle d'allocation des ressources aux établissements publics d'enseignement supérieur** en augmentant la part de financement liée à la performance des établissements sur des critères tels que les taux de réussite ou d'insertion des diplômés.
- 22** **Prendre en compte le coût complet de l'apprentissage** dans la contribution des organismes collecteurs de la taxe et des entreprises. Rendre éligibles les formations Bac +3 à la catégorie A du barème de la taxe d'apprentissage (limitée aux formations Bac +2 maximum aujourd'hui).
- 23** **Moduler les droits de scolarité en fonction des revenus pour un système plus équitable et redistributif**
- Afficher clairement le coût réel d'une formation publique auprès des étudiants afin de mieux rendre compte de l'investissement consenti par l'État.
 - Autoriser les établissements publics à déterminer le montant des droits de scolarité et à les moduler en fonction des revenus des parents et/ou de l'étudiant. Dans ce cadre, augmenter les droits de scolarité en Licence dans la limite d'un plafond fixé par l'État et augmenter de façon plus significative les droits de scolarité en Master.
 - Étudier la défiscalisation de tout ou partie des droits de scolarité de tous les établissements (publics ou privés).
- 24** **Mettre en place des frais d'inscription différenciés pour les étudiants étrangers extra-communautaires**
Les fixer à 100 % du coût de revient de la formation suivie. Si 80 % des étudiants extra-communautaires étaient concernés, cela rapporterait environ 4 milliards d'euros supplémentaires en 2025. Les ressources ainsi dégagées devraient être investies dans le financement :
- de bourses supplémentaires pour l'accueil d'étudiants étrangers avec exemption des droits de scolarité (services spécifiques d'aide à la recherche d'un logement ou d'un emploi étudiant).
 - des études pour des étudiants français boursiers.
 - de l'internationalisation des établissements (développement de l'offre numérique, renforcement des politiques d'attraction et de promotion de la France).

Notes

Series of horizontal dotted lines for taking notes.

Le modèle des «grandes écoles», source d'inspiration pour la modernisation de l'enseignement supérieur français.

La filière des grandes écoles en France dont 222 sont membres de la CGE, représente la diversité de l'enseignement supérieur et de la recherche en France : écoles d'ingénieur, de management, d'architecture, d'art, de design, de sciences politiques, de santé... Elle comptait 400 000 étudiants en 2015 soit 17 % des effectifs de l'enseignement supérieur répartis dans des établissements publics (60 % des écoles de la CGE) ou privés (40 % des écoles de la CGE).

Ces écoles délivrent 40 % des diplômes de master (grade master) chaque année dans notre pays. Elles contribuent donc considérablement à la formation et à l'emploi de la jeunesse.

Elles offrent des parcours de réussite diversifiés et adaptés aux besoins du monde socio-économique. Un bachelier entrant en classe préparatoire a 90 % de chances d'obtenir un diplôme de grade master 5 ans après. Les formations qu'elles délivrent sont un véritable passeport pour l'emploi : plus de 80 % des diplômés sont insérés dans le monde du travail 6 mois après l'obtention de leur diplôme, dont les $\frac{3}{4}$ en CDI. Le taux d'insertion atteint 93 % 12 mois après.

Confrontées à une augmentation massive des effectifs étudiants entre 2007 et 2014 (+110 000 contre + 100 000 en universités), elles ont relevé ce défi tout en maintenant un taux d'insertion professionnelle remarquable.

Fondés sur le triptyque formation-recherche-entreprises, les cursus de ces écoles se situent au meilleur niveau scientifique et pédagogique. Ils incluent des stages en milieu professionnel et une expérience à l'international, éléments favorisant l'ouverture et la multi culturalité. Les grandes écoles allient ainsi une large ouverture internationale (plus de 20 % d'étudiants étrangers dans les écoles d'ingénieur, 30 % dans les écoles de management) à un impact territorial marqué.

Elles ont développé depuis plus d'une vingtaine d'années une recherche de très grande qualité qui est devenue au fil du temps une activité au cœur de leur stratégie. Elle leur permet d'abriter, au sein de laboratoires propres ou partagés, environ 30 % des doctorants préparant une thèse dans notre pays. De même l'innovation et l'entrepreneuriat sont des éléments clefs pour les jeunes étudiants et diplômés. Toutes les écoles ont un incubateur en propre ou partagé.

Parallèlement, les écoles ont su développer avec dynamisme l'apprentissage (environ 15 % des diplômés des écoles d'ingénieur ou de management le sont aujourd'hui par cette voie) et favoriser l'ouverture sociale (la majorité des écoles ont plus de 30 % de boursiers).

Cette agilité, caractéristique des écoles, est possible grâce à une gouvernance à la fois efficiente et compacte, à un attachement très fort des enseignant(e)s, enseignants-chercheurs, étudiant(e)s, personnels d'appui à leur établissement et à une implication affirmée des entreprises et des acteurs territoriaux.



